

# Activités interdisciplinaires



- Epreuve orale anticipée
- Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20
- Ces points sont multipliés par 2

# Textes officiels



- L'[arrêté du 30 janvier 2012](#) relatif aux épreuves du baccalauréat technologique, qui présente le tableau des épreuves du baccalauréat ST2S.
- Le [Bulletin Officiel du 9 février 2012](#) présentant les Activités Interdisciplinaires (partie intégrée aux programmes des enseignements de STSS et BPH, pages 49 et 50).
- La [définition d'épreuve](#) publiée au bulletin officiel n°21 du 24 mai 2012, et les [fiches d'évaluation](#) correspondantes.
- La [note de service n° 2012-182 du 20-11-2012](#) publiée au bulletin officiel n°46 du 13 décembre 2013 concernant l'harmonisation des épreuves technologiques anticipées.

# Objectif général



- Permettre aux élèves de connaître puis d'étudier des **faits de société posant des questions sanitaires et/ou sociales** en conjuguant les différentes approches (scientifiques, juridiques, socio-économiques, historiques, politiques, géographiques, culturelles...)

Equipe d'enseignants  
accompagne le  
groupe d'élèves dans  
le choix du thème et  
le valide

# Disciplines mobilisées



- Biologie et physiopathologie humaines
- Sciences et techniques sanitaires et sociales

- Mathématiques

OU

- Sciences physiques et chimiques

- Autres possibles

# Objectifs de l'épreuve



- Collecter des données pertinentes relatives aux différents champs disciplinaires;
- Traiter et analyser les données collectées en intégrant les apports des différentes disciplines;
- Vérifier l'adéquation entre les résultats des recherches et les hypothèses initiales, identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche;
- Expliquer les choix réalisés et rendre compte des résultats;
- Faire preuve d'initiative, travailler en équipe;
- Soutenir une présentation orale sur le sujet.

# Organisation



- Durée
  - Équivalente à 3 semaines d'enseignement **sur les 4 disciplines concernées** soit  $3 \times 16 = 48$  heures au total
- Organisation dans le temps
  - Laissée au choix des équipes
- Suivi des groupes (de 2 à 3 élèves)
  - Par les enseignants des 4 disciplines concernées
  - Elaboration d'un outil de suivi **par les équipes** pour recueillir les éléments utiles à l'évaluation finale
- Investigations sur le terrain
  - Enrichissantes mais non obligatoires

# Evaluation



- Par les enseignants des disciplines concernées uniquement
- Sous l'autorité du chef d'établissement, au sein de l'établissement
- Evaluation individuelle
- Circulaire d'examen
- Notes confidentielles, non transmises aux élèves
- Commission d'harmonisation, une par département (un représentant par établissement) qui arrêtera les notes
- Date fixée par circulaire d'examen

# Evaluation



- Deux temps:
  - Evaluation de la démarche du candidat et de son investissement (**8 points**)
    - ❖ Nécessité de disposer d'un outil de suivi élaboré en équipe pluridisciplinaire
  - Evaluation de la soutenance orale (**12 points**)

# Evaluation



- Démarche du candidat et de son investissement
  - Réalisée par au moins 2 enseignants en charge d'enseignements différents ayant suivi les AI du groupe de candidats concerné
  - Evaluée selon la fiche d'évaluation en [annexe 1](#) de la définition de l'épreuve
  - Note accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées
  - Fiche d'évaluation 1 non transmise aux évaluateurs de la soutenance avant passage à l'oral du candidat

# Evaluation



- Soutenance orale
  - Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre
  - Réalisée par 2 professeurs qui ont participé au suivi des AI
  - S'appuie sur un support dont le choix est laissé au groupe de candidats
  - Evaluée selon la fiche d'évaluation en [annexe 2](#)
  - Note accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées

# Evaluation



- Soutenance orale
  - Comporte 2 temps:
    - ❖ Présentation collective
      - Chaque candidat expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi
      - 5 minutes par candidat

# Evaluation



- Soutenance orale
  - Comporte 2 temps:
    - ❖ Entretien individuel
      - Porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe
      - 10 minutes par candidat
      - « Mise en loge »

# Commission d'harmonisation



- Est académique et constituée par le recteur
- Dispose :
  - des listes nominatives
  - des fiches individuelles de notation de chaque candidat
  - du nombre d'élèves évalués dans le cadre de la session
  - de la moyenne
  - de la distribution des notes proposées.
- Est composée d'au moins un des examinateurs de chaque établissement concerné, désigné par son chef d'établissement
- Au vu du nombre d'établissements et de leur éloignement géographique, le recteur peut réunir plusieurs commissions

# Commission d'harmonisation



- Compare les évaluations des établissements
- Propose des notes harmonisées au jury, qui arrête définitivement la note de chaque candidat
- Dresse un bilan du déroulement de l'épreuve
- Préconise, le cas échéant, des améliorations en matière d'évaluation de l'épreuve.

# Commission d'harmonisation



- Bilan et préconisations remis au recteur
- Recteur les transmet, sous forme numérique, à la direction générale de l'enseignement scolaire
- Le cas échéant, le recteur donne des instructions aux chefs d'établissements en vue des sessions ultérieures en s'appuyant sur les préconisations de la commission.